



Le vent de Sud a encore soufflé ...

NAO 2017 : à défaut d'accord, la direction impose ses mesures unilatéralement.

Comme vous le savez, nous étions en négociation avec le patronat depuis le mercredi 29 Novembre 2017, sous forme de 4 réunions. Après plusieurs débats concernant la rémunération + la vie au travail nous sommes arrivés à la conclusion suivante.

Voici un petit résumé des réunions passées :

Réunion 29/11/2017 (15h) :

- Prise en compte des revendications de chaque organisation syndicale
- Chiffre de chacune des revendications

CFDT	437 283€
FO	547 138€
CGT	310 261€
SUD	1 873 567€

Bien sûr chez SUD tout est chiffrables c'est pas forcément le cas chez les autres !!

Réunion 30/11/2017 (15h) :

- Présentation des projets de l'entreprise
 - Projet de formation (cours de langue étrangère, VAE, etc....)
 - Lancement de la future application web mobile « In life » et Tellis LAB
 - Projet de travaux
 - Séminaire pour les chefs d'équipes, afin de travailler une excellence managériale
 - Mise en place de « ruche », afin d'animer la porte ouverte de l'entreprise et la visite de client (pot de miel Tellis)

Et bien sur la première proposition de négociation de l'entreprise :

Absence annuelle	Primes	Primes avec participations CE
7h	200€	350€
35h	150€	250€
70h	100€	200€
6 mois	50€	100€
+ 6 mois	0€	0€

Refus de la proposition par toutes les organisations syndicales, jugé incohérente, et qui bien entendu a lancé un grand débat animé entre les différents syndicats, et donner lieu à une suspension de séance et à une réunion extraordinaire prévu le lendemain (uniquement le DS)

Réunion 1/12/2017 (15h30) :

Cette réunion avait pour but de construire des négociations entre le patronat et les délégués syndicaux, qui à donner lieu aux revendications suivantes :

- **Entre 150 et 200€ de chèque cadeau (budget exceptionnel CE)**
- **Prime pour les plus de 10 ans de 150€ et de 200€ pour les plus de 15 ans**
- **Prime de participations de 250€ minimum**
- **Débats sur la journée décès hors lien parenté**

Réunion 4/12/2017 (11h30) :

Cette réunion avait pour but de trouver un accord et de le finaliser, l'intérêt de la société est que tous les organisme syndicaux signe l'accord. Il en ressort

- **Une « prime » pour récompenser les anciens (sous conditions d'absentéisme)**

Heures d'absence	7 ans d'ancienneté	15 ans d'ancienneté
Inférieur ou égal à 70	150 € brut	200€ brut
Inférieur ou égal à 200	100€ brut	150€ brut

- **Des chèques cadeaux à hauteur de 165€, sous conditions règlement Comité d'entreprise**

Le budget exceptionnel accorde par l'entreprise au CE est de 39 435€, sachant que ceci ne créer par de charge patronale supplémentaire

- **Une prime de « participation » d'un minimum de 250€ (3 mois d'ancienneté sur l'exercice est nécessaire)**

Au titre 2017 la RSP est estimé à 90k€ qui permet de distribuer au minimum 250€ par salarié ayant fait l'année complète.

- **1 Jours enfant malade payé supplémentaire à partir de 3 enfants**
- **Rappel sur loi prévu par l'entreprise du Don de jours enfant malade en cas d'urgence**
- **L'entreprise s'engage à créer une procédure pour un jour de décès exceptionnel hors lien de parenté**
- **Maintiens des acquis**

Le chemin de négociations a été différents de celle de nos revendications. Pour nos premières négociations annuelles, vous avez su nous faire confiance, comme vous avez pu le voir nous soutenons les idées dont vous serez les premiers bénéficiaires. Grace à votre confiance la présence de SUD a permis de bouger la routine des négociations annuelles